



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-75

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et la Colla Gegantera de Perpinyà

M. André BONET expose :

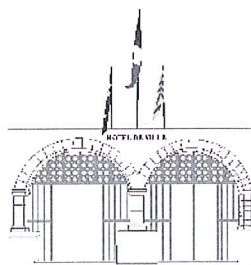
Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan entend maintenir et poursuivre la tradition des géants présents lors des plus grands événements culturels traditionnels.

Créés à l'initiative de la Ville en 1989, les deux géants de Perpignan – Jaume de Mallorca et Esclarmonde de Foix – sont, depuis leur création, animés par les bénévoles de l'association Colla Gegantera de Perpinyà qui les font défiler et danser à Perpignan et hors de la commune.

Le partenariat proposé au travers d'une convention vise à :

- s'assurer de l'intervention des bénévoles de l'association Colla Gegantera de Perpinyà pour un minimum de huit événements annuels à Perpignan ;
- autoriser la mise à disposition de véhicules du parc automobile de la Ville pour le transport des géants de Perpignan et des bénévoles en charge de les animer lors d'une vingtaine de manifestations hors de Perpignan.



La Ville s'engage à verser à l'association, par mandat administratif, la somme de 6 500 euros TTC (six mille cinq cents euros) afin de prendre en charge les différents frais liés à son activité dans le cadre de la présente convention.

En conséquence je vous propose :

1. d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et l'association Colla Gegantera de Perpinya, annexée à la présente ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document utile en la matière ;
3. de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la Ville.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170588-DE-1-1

Accusé reçu le : **05 AVR. 2023**

Affiché le : **05 AVR. 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

